



**EXTRAIT DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 janvier 2005

DOSSIER N° 2005 C01 I 1e134

Politique : - ECONOMIE

Secteur d'Intervention : Energie

Programme :

Opération :

Objet : Constitution d'un comité de pilotage politique pour la démarche d'Agenda 21 départemental

Service instructeur : DGAD - Direction de l'aménagement des territoires

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations
Montant budgété
Montant déjà réparti
Montant de la présente répartition
Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations
Montant budgété
Montant déjà réparti
Montant de la présente répartition
Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations
-------------	-------	-------	-------	-------

Autres (à préciser)

Délégations à la commission permanente (*références délégation – articles*) :
2005 BP A 6a05

Dépôt en Préfecture le :
Publication le : **07 FEV. 2005**
Notification le :
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

Exécutoire le :
PREFECTURE DE L'ISERE
- 3 FEV. 2005
SERVICE DU QUARTIER

Acte réglementaire : Non
ou à publier

DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE

1 – RAPPORT DU PRÉSIDENT

Par délibération du 6 février 2004, le Conseil général a décidé de se lancer dans une démarche d'agenda 21. Cette démarche doit permettre l'élaboration d'un plan d'actions visant à garantir le développement durable de son territoire.

La démarche d'Agenda 21 du Département est non seulement une démarche innovante en Rhône-Alpes, le Département de l'Isère étant le premier à se lancer au niveau régional, mais également une démarche ambitieuse car tout à la fois de territoire, en relation avec les Iséroises et Isérois, et d'administration par la prise en compte, par chaque direction du Conseil général, des principes du développement durable.

Afin de décider des grandes orientations stratégiques à donner à ce projet, notamment les axes du plan d'actions, les modalités de la concertation avec les acteurs du territoire ainsi que les modalités d'information et de formation des élus et des personnels départementaux, je vous propose de créer un comité de pilotage ad'hoc et d'en désigner les membres conformément à la liste figurant en annexe au présent rapport.

2 – DÉCISION

La commission permanente adopte le rapport du Président avec les amendements suivants :

Titulaire : Jean-François Gaujour	Représentation assemblée
Titulaire : Christine Crifo	Représentation assemblée
Titulaire : Gérald Eudeline	Représentation assemblée
Titulaire : Serge Revel	Représentation assemblée
Titulaire : Charles Bich	Représentation assemblée
Titulaire : Gérard Arnaud	Représentation assemblée
Titulaire : Anne Le Gloan	Représentation assemblée
Titulaire : René Vette	Représentation assemblée

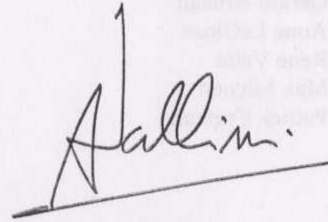
Titulaire : Max Micoud

Titulaire : Patrick Curtaud

Représentation
assemblée
Représentation
assemblée

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Vallini', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

André Vallini

